

## Protocole de sécurité académique ESCALADE sur site naturel en environnement spécifique.

Est défini comme « environnement spécifique » De l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et "terrains d'aventure", déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en "via ferrata"

La sortie doit faire l'objet d'un dossier rédigé par l'équipe pédagogique (<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/eps/appn/>). Le dossier, signé par le chef d'établissement via son propre accès iPackEPS, doit être soumis au minimum 6 semaines avant le début de l'action pédagogique. Un avis sera émis par l'inspection pédagogique régionale.

Conformément à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN) dans le second degré** », le présent protocole applicable dans l'ensemble de l'académie de Strasbourg doit, dans chaque établissement scolaire concerné, être porté à la connaissance de toute la communauté éducative concernée (équipes enseignantes, chef d'établissement, etc.).

La circulaire nationale rappelle que « ...l'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement »

En amont des consignes spécifiques à l'activité, il est important de rappeler quelques règles communes. L'enseignant d'EPS, responsable du groupe :

- Actualise ses connaissances professionnelles de l'activité,
- Organise la chaîne de sécurité et contrôle systématiquement l'état des équipements et du matériel utilisés,
- Détermine les conditions nécessitant de renoncer à pratique
- Réalise des choix relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés qui sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves,
- Fait preuve d'une vigilance effective durant tout le déroulement de la leçon,
- Vérifie chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires qu'il juge incontournables,
- Œuvre à l'acquisition par les élèves de la compétence à évaluer les risques et à renoncer.

En cas de demande d'un intervenant extérieur, l'enseignant d'EPS doit s'assurer de la qualification de ce dernier :

Diplôme requis : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites>

Vérification de la carte professionnelle obligatoire :

<https://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Il convient de rappeler également que si la charge émotionnelle liée à l'enseignement de l'escalade peut être importante pour l'élève comme pour le professeur, cette APPN n'est pas l'activité la plus accidentogène dans le contexte scolaire. Pour autant, les éventuels accidents ont souvent de lourdes conséquences. C'est la raison pour laquelle l'enseignement de l'escalade doit être réalisé selon un protocole rigoureux et maîtrisé, ce qui n'exclut pas les dimensions motrices et éducatives, pas plus que les notions de plaisir et de progrès.

Ce protocole constitue une aide à l'application de la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au [d BO n°16 du 20 avril 2017](#) et a pour but de « *synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Il s'applique également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif* ». Il est conçu pour aider les enseignants à tout mettre en œuvre pour éviter les accidents. **En aucun cas il ne se substitue à une formation pratique en escalade, préalable incontournable afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour enseigner l'escalade en toute sécurité. De même, en plus d'une telle formation initiale, la révision régulière des diverses manipulations et techniques d'assurage est incontournable** : les techniques de mise en sécurité ne souffrent en effet aucune approximation ni aucun oubli.

## AVANT LA PRATIQUE

### Lieux de pratique propre à l'EPLE :

- Implantation(s) du site naturel d'escalade. ....

### Le site naturel

- Vérifier que le site naturel d'escalade (SNE) est conventionné par la fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) comme « site sportif ». Dans le lien ci-dessous, privilégiez, les "secteurs découvertes" dans le cadre de l'EPS : <https://www.ffme.fr/escalade/site-naturel/les-falaises-et-sites-naturels/sites-naturels-descalade-liste/>
- Vérifier la couverture réseau et l'accès secours
- Prendre la météo et adapter le programme en fonction (savoir renoncer)
- Faire une reconnaissance du site : difficulté et longueur (informations accessibles dans le topo) des voies (matériel adapté, notamment longueur des cordes), pied de voie sans danger et, si nécessaire, accès possible par le haut pour la pose de moulinettes.
- Se renseigner sur les interdictions éventuelles liées aux nidifications, à la chasse, etc.
- Utiliser obligatoirement des casques.

### L'enseignant d'EPS responsable du groupe :

- Veille à adapter la difficulté des voies au niveau des élèves,
- Fait preuve d'une vigilance effective durant tout le déroulement de la sortie.
- Organise la chaîne de sécurité sous forme de « check List »,
- Sait que la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : partir – revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer. Anticiper une éventuelle activité de repli.
- Prévoit une large plage horaire,
- En cas d'urgence, hiérarchise les priorités,
- Prévoit une trousse de secours adaptée à l'activité (Strap, éponge hémostatique, protocole de déclenchement des secours par exemple.),

### S'assurer que chaque élève :

- Bénéficie d'informations et de consignes d'ordre sécuritaire,
- Vit une formation à la mise en place d'une sécurité maximale en lien avec les informations reçues,
- Apprend à renoncer à s'engager,
- S'éprouve à travers une autonomie encadrée.

### Informer / demander l'autorisation au chef d'établissement et suivre la procédure en vigueur pour l'organisation des sorties dans votre établissement.

#### EPI :

- Nom du référent EPI : .....
- Présence d'un registre dûment tenu à jour par le référent EPI
- Privilégier les freins de type « tube » et « panier » ; le « huit » est à proscrire (il est répertorié par les fabricants comme descendeur et non comme frein d'assurage).
- Connaître les modalités d'utilisation du matériel utilisé

#### Cordes :

- Longueur unique et suffisante pour grimper dans la voie la plus longue :  
Longueur de corde minimale = (2 x longueurs de la voie) + 4 m.
- Dans la mesure du possible, alterner les couleurs pour différencier les cordes
- L'enseignant s'assure qu'il maîtrise lui-même les différentes étapes de l'assurage en tête et en moulinette.

| PENDANT la pratique                                     |   |
|---|---|
| Vérification en début d'activité                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vérification générale visuelle de l'espace de travail : état général de la falaise, des ancrages...</li> <li>✓ Contrôle « de routine » des EPI (cordes, baudriers, freins, dégaines, longes, casques...). Les élèves doivent être associés au plus vite à ce contrôle de routine</li> <li>✓ Vérifier que la corde passe dans un relais ancré sur deux points.</li> <li>✓ L'enseignant s'équipe d'un harnais, d'un système d'assurage d'une longe et de deux dégaines.</li> </ul>   |
| Pendant l'activité                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En falaise : casque obligatoire pour le grimpeur, pour l'assureur et pour tout élève placé en pied de voie.</li> <li>✓ Le pied des voies doit être libre de tout obstacle.</li> <li>✓ Rappel régulier des consignes de sécurité : calme, pas de doigts dans les ancrages, s'attacher les cheveux et enlever les bijoux.</li> <li>✓ L'enseignant doit être en mesure d'assurer, à tout moment et en tout point, la sécurité de chaque élève. Délimiter des espaces de pratique aux élèves. Interdire l'accès piéton des élèves au sommet des voies.</li> </ul>  |
| Vérifier en permanence la chaîne de sécurité            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Baudriers ajustés, serrés au-dessus de la taille et sangles non vrillées ; le baudrier doit être intégralement visible.</li> <li>✓ Nœud d'encordement en double huit, avec nœud d'arrêt, au plus proche du baudrier. Le reste ou la longueur de corde restante après le nœud d'arrêt n'excède pas 15cm.</li> <li>✓ Encordement sur le pontet (et non sur le porte-matériel !) ; le nœud en double huit est confectionné au plus proche du pontet (une largeur de main maxi) ; le nœud d'arrêt est obligatoire et réalisé au plus proche du nœud de huit.</li> <li>✓ Le mousqueton de l'assureur est placé sur le pontet</li> <li>✓ Le mousqueton à vis est vissé OU le mousqueton automatique est bien fermé</li> <li>✓ La corde et l'anse du panier passent dans le mousqueton</li> <li>✓ En moulinette, vérifier la présence d'un système interdisant le retour au sol (nœud de vache ou <u>Safetube (6)</u> et contre-assureur). La queue de vache doit être réalisée au plus près de la main de l'assureur, sans le gêner (par le contre assureur, l'enseignant ou un autre élève) dès que les mains du grimpeur dépassent 4m.</li> <li>✓ Veiller à l'équilibre des poids entre grimpeur et assureur (au besoin, une vrille de corde pour 10kg d'écart, dans la limite de 3 vrilles)</li> <li>✓ Vérification mutuelle systématique au sein de la cordée.</li> <li>✓ <b>L'enseignant procède à la vérification ultime des points ci-dessus et autorise à grimper</b></li> </ul> |
| Organiser la gestion de classe pour assurer la sécurité | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Seuls le grimpeur et l'assureur (et contre-assureur éventuel) sont au pied des voies (une à deux enjambées de la falaise)</li> <li>✓ Veiller à ne pas mélanger les cordes : grimpeur et assureur sur la même corde (alternance des couleurs conseillée). Faire un gros nœud en bout de corde.</li> <li>✓ Préciser et faire respecter les rôles de chacun (assureur, contre-assureur, grimpeur)</li> <li>✓ Préciser et faire respecter et les règles de fonctionnement aux abords du site et garantir un climat propice à la sécurité (déplacements calmes et limités, faible niveau sonore, maintenir l'activité des élèves).</li> </ul>   |

### APRÈS la pratique

#### Gestion des EPI

- ✓ Vérifier l'état du matériel (contrôle de routine associant les élèves) et le ranger en respectant les préconisations du fabricant, en particulier : stockage du matériel à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans un local fermé à clé.
- ✓ Mise à l'écart de tout matériel ayant subi un « événement exceptionnel » (type chute importante, utilisation douteuse...). Celui-ci devra être contrôlé par le gestionnaire des EPI.
- ✓ Mise au rebut de tout matériel endommagé irrémédiablement.

### SPÉCIFICITÉS pour un SÉJOUR

- ✓ Vérifier la qualification et le taux d'encadrement des éventuels intervenants extérieurs (diplôme de guide, BE ou BP d'escalade, carte professionnelle à jour).
- ✓ Se renseigner auprès des pratiquants locaux pour connaître et prendre en compte les spécificités éventuelles du lieu de pratique (état de la falaise, risques éventuels liés à l'environnement : Altitude, conditions climatiques, etc.). Le cas échéant, prendre les dispositions nécessaires, y compris savoir renoncer (par exemple en cas de chutes de pierres fréquentes).
- ✓ Prendre connaissance du protocole académique du lieu de séjour et se conformer à ses spécificités.

### SPÉCIFICITÉ à L'AS

- ✓ La pratique à l'association sportive peut amener un engagement plus important des élèves (par exemple : vols plus fréquents et plus importants, voies plus grandes, engagement physique important...) qui nécessitent le perfectionnement des techniques d'assurage (savoir dynamiser, anticiper les chutes, savoir installer un relais ou un rappel...). Ces techniques doivent alors faire l'objet d'un apprentissage rigoureux.

## Pour aller plus loin :

- Classement des sites d'escalade :

<https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/03/2013-normes-classement-1.pdf>

- Fiches pratiques : <https://www.ffme.fr/escalade/fiches-escalade/>